

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

**ASSOCIATION MISSION LOCALE
SUNDGAU 3 FRONTIERES**

90 rue de Mulhouse
68300 SAINT-LOUIS

Exercice clos le 31 décembre 2018

EB AUDIT

46, avenue Roger Salengro
68052 MULHOUSE CEDEX

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
Régionale de Colmar

ASSOCIATION MISSION LOCALE SUNDGAU 3 FRONTIERES

Exercice clos le 31/12/2018

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Aux membres de l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MISSION LOCALE SUNDGAU 3 FRONTIERES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « 4.2 – Analyse des fonds dédiés » de l'annexe expose les règles et méthodes relatives à la comptabilisation des fonds dédiés.

Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à revoir les calculs effectués et à vérifier le caractère approprié de la comptabilisation en fonds dédiés de ces engagements et des informations fournies dans l'annexe.

Vérification du rapport de gestion de la Présidente et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités des membres du Conseil d'Administration relatives aux comptes annuels

Il appartient aux membres du Conseil d'Administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe aux membres du Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mulhouse

Le 15 avril 2019

**Le commissaire aux comptes
EB AUDIT**



Roland EBERSOLD

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	7 181	6 089	1 092		1 092
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	87 978	53 724	34 254	13 289	20 965
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	95 159	59 813	35 346	13 289	22 057
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	390		390	1 153	- 763
Créances usagers et comptes rattachés	3 146		3 146	2 557	589
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	1 251		1 251	144	1 107
. Personnel	17 446		17 446	3 447	13 999
. Organismes sociaux	246		246		246
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	174 981		174 981	214 194	- 39 213
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	438 727		438 727	371 403	67 324
Charges constatées d'avance	1 234		1 234	1 068	166
TOTAL (II)	637 419		637 419	593 966	43 453
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	732 578	59 813	672 765	607 255	65 510

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	422 101	343 654	78 447
. Ecart de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	37 881	78 447	- 40 566
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	473	633	- 160
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	460 456	422 734	37 722
Provisions pour risques et charges	28 935	31 187	- 2 252
TOTAL (II)	28 935	31 187	- 2 252
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement	24 166	12 481	11 685
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)	24 166	12 481	11 685
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	52 049	30 508	21 541
Autres	107 160	110 345	- 3 185
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	159 209	140 853	18 356
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	672 765	607 255	65 510
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association en liste

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	16 830		16 830		16 830	N/S
Montants nets produits d'expl.	16 830		16 830		16 830	N/S
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			794 228	763 953	30 275	3,96
Cotisations						
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			12 481	33 803	- 21 322	-63,08
Autres produits			16	10	6	60,00
Reprise de provisions			7 978	3 383	4 595	135,83
Transfert de charges			62 106	70 667	- 8 561	-12,11
Sous-total des autres produits d'exploitation			876 808	871 816	4 992	0,57
Total des produits d'exploitation (I)			893 638	871 816	21 822	2,50
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variations stocks de marchandises						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements						
Autres achats non stockés			25 321	10 751	14 570	135,52
Services extérieurs			76 229	68 307	7 922	11,60
Autres services extérieurs			40 526	50 255	- 9 729	-19,36
Impôts, taxes et versements assimilés			51 792	29 246	22 546	77,09
Salaires et traitements			464 356	446 372	17 984	4,03
Charges sociales			145 953	148 624	- 2 671	-1,80
Autres charges de personnels			413	727	- 314	-43,19
Subventions accordées par l'association						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements			7 160	8 120	- 960	-11,82
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
. Pour risques et charges : dotation aux provisions			5 725	7 978	- 2 253	-28,24
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			24 166	12 481	11 685	93,62
Autres charges			35	7	28	400,00
Total des charges d'exploitation (II)			841 676	782 867	58 809	7,51
RESULTAT D'EXPLOITATION			51 962	88 949	- 36 987	-41,58
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (III)						
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (IV)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			800	766	34	4,44
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			800	766	34	4,44

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%	
	France	Exportations	Total			
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements						
Total des charges financières (VI)						
RESULTAT FINANCIER			800	766	34	4,44
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			52 762	89 716	- 36 954	-41,19
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			3 309	149	3 160	N/S
Sur opérations en capital			160	160		0,00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)			3 469	309	3 160	N/S
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion			18 092	11 394	6 698	58,79
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			65		65	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)			18 157	11 394	6 763	59,36
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)			192	184	8	4,35
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-14 688	-11 084	- 3 604	32,52
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			897 907	872 892	25 015	2,87
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			860 025	794 445	65 580	8,25
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT			37 881	78 447	- 40 566	-51,71

Annexes Association

MISSEON LOCALE SUNDGAU 3 FRONTIERES
ANNEXE ASSOCIATION
Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 672 765,14 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 37 881,46 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 11/03/2019 par le Conseil d'Administration

**MISSION LOCALE SUNDGAU 3 FRONTIERES
ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

A/ Fonds dédiés :

1/ Garantie Jeunes

Dans le cadre du nouveau dispositif Garantie Jeune, l'association a signé une convention pluriannuelle qui prévoit une contribution financière de 1 600 par jeune accueilli dans le dispositif avec un objectif de 110 jeunes sur l'année 2018 (avec un minimum d'un mois dans le programme) pour lequel 112 entrées ont été réalisées soit un budget de 179 200 .

Le versement de la contribution financière est conditionné au respect par l'association :
- d'objectif quantitatif , soit 112 jeunes accueillis dans le dispositif sur une durée supérieure à 1 mois (quote part de 80% de la subvention).
- de la restitution faite et d'objectifs qualitatifs qui feront l'objet d'une mesure au 30/06/2019 et qui dépendent de la situation du jeune en fin de contrat et/ou durant le parcours (20%)

Au 31/12/2018, l'association a perçu 88 000 pour l'accueil de 110 jeunes sur la base de l'objectif quantitatif. L'association ayant accueilli 112 jeunes dans le dispositif, un montant de 55 360 a été comptabilisé comme subvention restant à percevoir.

Il a en conséquent été retenu le calcul suivant : $1\ 600 \times 112 \text{ jeunes} \times 80 \%$.

Sur les 112 jeunes rentrés dans le dispositif en 2018, l'accompagnement se poursuit sur l'exercice en cours.

Sur les 143 360 comptabilisés au titre de l'objectif quantitatif , l'association dispose encore d'un budget de 15 695.59 pour réaliser des actions en faveur des ces jeunes (formations Sécurité au travail..) et a donc constituer une provision pour fonds dédiés de ce montant.

2/ Atelier

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission d'accompagnement du public jeune, la MLS3F a eu pour projet en 2018, de proposer des actions spécifiques pour lever les freins psychologiques. Il s'agit des ateliers « confiance en soi basés sur la psychologie positive » et d'un accompagnement psychologique. Le projet comprend 4 ateliers pour un montant de 5 600 et 144 heures d'entretien avec un psychologue pour un montant de 10 080 .

Ces actions d'un montant total de 15 680 sont financées par la DIRECCTE (CPO 2018) pour un montant de 12 398 et par la Région Grand Est (CAOC) pour un montant de 3282 .

Or, seulement 2 ateliers et 63 heures de face à face (accompagnement psychologique) ont pu être réalisés en 2018. Le reste de ces actions sera effectué en 2019 avec l'accord de la DIRECCTE et de la Région Grand Est.

Aussi, un montant de 8470 sera mis en fonds dédiés pour la réalisation de ces actions en 2019.

B/ Provision pour primes :

**MISSION LOCALE SUNDGAU 3 FRONTIERES
ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice (suite)

Suite à la proposition de la direction qui a été validée par décision unilatérale le 8 janvier 2019, une prime exceptionnelle "Pouvoir d'achat" a été payée en décembre 2018 pour une valeur de 14 765 .

C) Fonds social Européen,

L'association ne perçoit plus de subventions du FSE depuis l'exercice 2018. Pour mémoire, l'association avait comptabilisé un produit de 28K en 2017.

De plus, un certain nombre de dépenses directes de personnel ont été rejetées par la Direction régionale FSE au titre des subventions FSE à recevoir pour les exercices 2016 et 2017. Le montant total de ces rejets s'élève à 18K . Cette somme a été comptabilisée en charges exceptionnelles de l'exercice 2018

D) Subvention CPO DIRECTE

La MLS3F étant sous-dotée par rapport aux autres structures, une subvention de rééquilibrage a été versée par la DIRECTE pour un montant total de 25 900 au titre de l'exercice 2018. Selon, les informations transmises par le financeur, cette subvention a été traitée en fonctionnement et est comprise dans la subvention CPO qui s'élève à 205 060 pour 2018.

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

**MISSON LOCALE SUNDGAU 3 FRONTIERES
ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation. Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

MISSION LOCALE SUNDGAU 3 FRONTIERES
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.4 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.2.5 - Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes.

L'impact sur les comptes de cet exercice se traduit par une reprise de 3 383 .

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 1.31 %
- taux de revalorisation des salaires : 1 %
- taux de charges patronales non-cadres : 42 % et cadres : 43 %
- mobilité des actifs : table de turn-over moyen retenu pour les non-cadres comme pour les cadres
- départ volontaire du salarié à 100 %

2.2.6 - Contributions volontaires :

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, une information qualitative est donnée sur les contributions volontaires, l'entité ayant rencontré des difficultés pour les évaluer.

La Mission Locale du Sundgau 3 Frontières a ses bureaux dans les mêmes locaux qu'une autre association, l'ACIFE. De ce fait, les deux associations sont amenées à se rendre des services qui se traduisent par une mise à disposition réciproque de moyens humains se compensant entre les deux associations et ne justifiant pas l'inscription d'une écriture comptable.

**MISSION LOCALE SUNDGAU 3 FRONTIERES
ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	7 494	1 123	1 437	7 181
Immobilisations corporelles	125 968	28 158	66 148	87 978
Immobilisations financières				
TOTAL	133 462	29 281	67 584	95 159

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	7 494	31	1 437	6 089
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	13 016	1 640		14 656
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	99 662	5 553	66 148	39 068
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III				
TOTAL GENERAL (I+II+III)				

3.3 - Eléments constitutifs du fond commercial

3.4 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances	178 197	178 197	
Charges constatées d'avance	1 234	1 234	
TOTAL	179 430	179 430	

**MISSON LOCALE SUNDGAU 3 FRONTIERES
ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.5 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	3 146
Subventions / financements	173 096
Autres produits à recevoir	4 565
TOTAL	180 807

**MISSION LOCALE SUNDGAU 3 FRONTIERES
ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds associatifs

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise:				
Valeur du patrimoine intégré	343 654	78 447		422 101
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme (1)				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves (2)				
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	343 654	78 447		422 101
Fonds associatifs avec droit de reprise:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables	633		160	473
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)	633		160	473
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	344 287	78 447	160	422 574

(1) Préciser que la ou les subventions sont maintenues au passif car il s'agit d'un bien renouvelable par l'association

(2) Dont réserve pour projet associatif

MISSION LOCALE SUNDGAU 3 FRONTIERES
ANNEXE ASSOCIATION
 Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 Aux comptes annuels présentée en Euros
 - Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Analyse des fonds dédiés

Nature des fonds	A l'ouverture	Aug. Engag. à réaliser s/ subv Attribuées	Diminutions fonds dédés util. au cours de l'exercice	A la clôture	Dont part non mouvementée depuis au - 2 ans
DISPOSITIF GARANTIE JEUNES	12 481	15 696	12 481	15 696	
ATELIER CONFIANCE EN SOI		8 470		8 470	
TOTAL	12 481	24 166	12 481	24 166	

Lorsque les produits issus des subventions de fonctionnement ont un caractère certain, ils sont enregistrés en produits, par la contrepartie d'un compte de tiers ou d'un compte de trésorerie. A la fin de l'exercice, les ressources non utilisées sont inscrites dans un compte de charges "engagements à réaliser sur subvention affectées" par la contrepartie d'un compte de passif "fonds dédiés". Les sommes inscrites sous la rubrique "fonds dédiés" sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte "report des ressources non utilisées des exercices antérieurs".

4.3 - Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions et obligations similaires	23 209	5 725		28 935
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	20 459	20 459	24 166	24 166
TOTAL II	43 668	26 184	24 166	53 100
TOTAL GENERAL (I+II)	43 668	26 184	24 166	53 100
Dont dotations et reprises - d'exploitation		26 184	24 166	

**MISSION LOCALE SUNDGAU 3 FRONTIERES
ANNEXE ASSOCIATION**
Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

- financières
- exceptionnelles

4.4 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	52 049	52 049		
Dettes fiscales & sociales	107 160	107 160		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	159 209	159 209		

4.5 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	16 115
Dettes fiscales & sociales	85 729
Autres dettes	
TOTAL	101 845

MISSION LOCALE SUNDGAU 3 FRONTIERES
ANNEXE ASSOCIATION
 Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 Aux comptes annuels présentée en Euros
 - Avec comptes substitués

6 - Autres informations

6.1 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	3	
Non Cadres	12	
TOTAL	15	0

6.2 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 4 686.40 E.